

# RENCONTRE INTER-REGIONALE DE SURF

**BENJAMIN(E)S / MINIMES / CADET(TE)S / JUNIORS GARÇONS ET FILLES**

**LES 29 ET 30 AVRIL A SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE**



Fédération Sportive Éducative de l'Enseignement Catholique  
277 rue Saint Jacques  
75240 PARIS Cedex 05  
Tel : 01.44.41.48.52

## RENSEIGNEMENTS GENERAUX

### ASPECTS PRATIQUES ET LOGISTIQUES

<b>Accueil</b>	Club <b>Surfing Saint-Gilles</b> – Esplanade de la grande plage – Avenue Maurice Perray – 85800 Saint-Gilles-Croix-de-Vie
<b>Directeur Départemental 85</b>	Stéphane BILLAUD – Directeur UGSEL Vendée – stephane.billaud.ugsel@ddec85.org
<b>Directeur Territorial Pays de la Loire et Représentant du bureau national</b>	Stéphane BARRAS – Directeur Territorial UGSEL Pays de la Loire Tel : 06 11 91 67 31 Mail : stephbarras@hotmail.com
<b>Contact organisateur</b>	Eric RORTAIS : eric.rortais@gmail.com – Tel : 06.86.41.60.95 Yoann COULLOC'H : <a href="mailto:coulloch.yoann@live.fr">coulloch.yoann@live.fr</a> – Tel : 06.17.54.02.00
<b>Lieux de compétition</b>	Lieux des compétitions : consulter le site de <a href="#">l'UGSEL Pays de la Loire</a> – Onglet « Sport 2018/19 » → Surf. <b>Grande plage de Saint-Gilles-Croix-de-Vie</b>
<b>Engagement</b>	Les super territoires ou régions valident leurs équipes qualifiées sur Usport. Cette inscription doit être réalisée <b>au plus tard le 05 Avril 2019</b> . Les super régions sont à même d'organiser elles-mêmes des épreuves qualificatives pour la rencontre inter-régionale. Nombre maximal d'équipes engagées par super-région : 12 (36 élèves). Les frais d'engagement se montent à 10€ par élève et seront à régler lors de l'arrivée sur site auprès des organisateurs de la compétition.
<b>Hébergement</b>	Les organisateurs vous offrent la possibilité de séjourner au camping de Beaulieu situé sur la commune de Givrand (Groupe Chadotel) où notre partenaire sera heureux de vous accueillir à tarif préférentiel en mobil-home pour une ou deux nuits selon vos besoins. Pour les équipes intéressées, merci de prendre contact directement avec le responsable du site . <b>Avant le 05 Avril 2019</b> . <a href="#">Lien vers le site du Camping de Beaulieu.</a>
<b>Restauration</b>	Les équipes doivent prévoir un pique-nique pour le repas du lundi midi. Une soirée Pizza festive et conviviale sera organisée sur le domaine du camping de Beaulieu le lundi soir. Des pique-niques et petits déjeuners pour la journée du mardi pourront être préparés par le camping pour les équipes qui en font la demande.
<b>Réservation</b>	Chaque équipe est tenue de prendre contact directement avec le camping pour gérer les réservations de mobil-home, des petits déjeuners éventuels et du pique-nique du mardi midi. Les équipes doivent confirmer avant le 05 Avril leur participation à la soirée festive en cliquant sur le lien suivant : <a href="#">PARTICIPATION A LA SOIRÉE</a> .
<b>Droits d'engagement</b>	Par élève : 10 € à l'ordre de l'UGSEL Région Pays de la Loire

<p><b>Premiers secours</b></p>	<p>Chaque équipe doit se sentir concernée par les gestes de premiers secours et est invitée à se munir d'une trousse de secours pour la prise en charge de blessures bénignes.</p> <p><b>La sécurité active de la compétition sera assurée par deux BNSSA uniquement aux horaires et dans les zones de compétition. La pratique du free-surf s'effectuera sous la responsabilité de chaque enseignant.</b></p> <p>Un poste de secours mobile sera installé sur le lieu de la compétition.</p> <p>En cas de nécessité, les urgences seront assurées par les services locaux.</p>
<p><b>Charte du respect</b></p>	<p>Au début de la compétition un rassemblement des surfeurs sera organisé.</p> <p>Chaque participant représente son établissement. Son comportement sur le site d'hébergement et de compétition doit être garant du bon déroulement de la compétition. Une importance toute particulière sera portée au respect des lieux et des personnes.</p>
<p><b>Animation</b></p>	<p>Apéro des régions : chaque enseignant est invité à apporter une spécialité de sa région. Elle sera partagée lors du temps convivial qui précédera le dîner du lundi soir.</p>
<p><b>Photos</b></p>	<p>La participation des licenciés aux compétitions UGSEL entraîne la cession du droit à l'image. En cas de refus, merci de prévenir par avance et par écrit les organisateurs.</p>
<p><b>Matériel</b></p>	<p>Chaque surfeur devra se munir de son matériel adapté aux conditions. Le port de la combinaison est obligatoire, de même que celui d'un leash pour pouvoir participer à la compétition.</p> <p>Les enseignants veilleront à ce que le matériel de leurs élèves soit adapté aux conditions de pratique du jour et en bon état.</p> <p>Support libre (Shortboard, Longboard, Egg...).</p> <p>Du matériel d'initiation pourra être mis à disposition le cas échéant.</p> <p>Durant la compétition, le rangement et le stockage des planches s'effectuera sous la responsabilité de leur propriétaire. Le déplacement du matériel s'effectuera par les moyens des équipes engagées (car, minibus).</p>
<p><b>Palmarès</b></p>	<p>Les podiums récompensent officiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>Les équipes</u></b> : A l'issue de la première journée de compétition, les 3 équipes ayant cumulées le plus de points en finale.</li> <li>- <b><u>Les régions</u></b> : A l'issue de la seconde journée de compétition, les 3 régions ayant cumulées le plus de points en additionnant les performances individuelles et collectives.</li> </ul>



## ASPECTS REGLEMENTAIRES

<b>Règlement</b>	<p>Se référer au règlement général sportif UGSEL 2019 paru sur le site de <a href="#">l'UGSEL Pays de la Loire</a>.</p> <p>Tous les enseignants sont invités à prendre connaissance des règlements spécifiques à leur activité (visible sur le site régional).</p>
<b>Charte éthique et sportive</b>	<p>Toute participation à une rencontre inter-régionale implique l'acceptation de la Charte éthique et sportive (cf : page suivante).</p>
<b>Licences</b>	<p>Conformément à l'article 7 des règlements généraux sportifs : La licence peut être présentée sous différentes formes : - Listing des licenciés extrait d'Usport (sur papier ou sur support numérique). - Licence individuelle (sur papier ou sur support numérique). Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.</p> <p>En conformité avec l'article 9, tout participant encadrant à une compétition ou rencontre UGSEL, qu'il soit professeur d'EPS ou personne participante à l'animation de l'association sportive, doit être titulaire d'une licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité. Il devra être en mesure de présenter la licence encadrement sur papier ou sur support numérique.</p>
<b>Réclamations</b>	<p>Pour être recevable, la réclamation devra être déposée par écrit, par le compétiteur ou le professeur d'EPS référent auprès du directeur de la compétition.</p> <p>Toute réclamation concernant une interférence ou un problème sportif devra être déposée, toujours par écrit, dans les 10 minutes qui suivent l'annonce ou l'affichage officiel des résultats de la série.</p> <p>Une fois déposée, la réclamation sera examinée par le directeur de la compétition avec l'avis du chef juge ou de toute autre personne de son choix. Si la réclamation est fondée, mais le fait de la résoudre ne revêt aucun caractère d'urgence, elle sera examinée en fin de journée. La décision finale concernant la suite à donner à la réclamation prise par le directeur de la compétition sera sans appel.</p> <p>Pour résoudre tout problème non prévu dans le règlement, le directeur de compétition pourra, au cas par cas, prendre toute décision qui s'impose après consultation des personnes qu'il juge compétentes.</p>
<b>Arbitrage et jeunes officiels</b>	<p>Le jugement sera assuré par les jeunes officiels de chaque délégation qui feront partie des équipes engagées. Chaque surfeur représentant une région pourra être amené à juger une série au cours de la compétition.</p> <p>La rencontre ne donne pas l'accès pour les lycéens à une évaluation et une note pour le Haut Niveau Sport Scolaire (HNSS).</p>
<b>Contrôle anti-dopage</b>	<p>Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle anti dopage suivant les modalités arrêtées par le ministère des sports, il est rappelé à tout participant à un championnat national suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux doit pouvoir produire</p>
<b>Responsabilité</b>	<p>Les accompagnateurs (professeur d'EPS, parents ou autres encadrants) ainsi que les chefs d'établissement sont directement responsables de la tenue de leurs équipes durant toute la durée du championnat et tout dégât que ces dernières pourraient causer durant leur séjour.</p>

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.



**ÉDUIQUER ... TOUT UN SPORT !**

UGSEL  
FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE  
277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05  
TÉL. : 01 44 41 48 50 - [www.ugsel.org](http://www.ugsel.org)



**PROGRAMME GENERAL**  
**COMPETITION INTER-REGIONALE SURF BG-BF/MG-MF/CJG-CJF**  
**LES 29 ET 30 AVRIL 2019**

**Lundi 29 Avril**

- |                      |  |
|----------------------|--|
| <b>11h00 - 11h30</b> | <b>Accueil</b> des équipes au Surfing Club de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85800), sur l'Esplanade de la grande plage – Avenue Maurice Perray. |
| <b>11h30 - 12h00</b> | <b>Réunion technique</b> des professeurs d'EPS (Règlement, Sécurité, Logistique).  |
| <b>12h15-12h30</b>   | <b>Réunion d'ouverture</b> de la compétition Inter-Régionale de Surf.<br>Mot d'accueil et projection d'une séquence vidéo.                   |
| <b>13h00</b>         | Début de la compétition par équipe – TAG TEAM.   |
| <b>17h30</b>         | Fin de la compétition par équipe et remise des récompenses du classement équipes.  |
| <b>19h00 - 21h30</b> | Apéro des régions et soirée conviviale au camping de Beaulieu (Givrand – 85800).   |

**Mardi 30 Avril**

- |              |  |
|--------------|--|
| <b>9h00</b>  | <b>Réunion technique</b> des professeurs d'EPS (Règlement, Sécurité, Logistique).        |
| <b>9h30</b>  | <b>Début</b> de la compétition individuelle.   |
| <b>12h00</b> | Pause déjeuner.  |
| <b>13h30</b> | Reprise des séries.  |
| <b>15h00</b> | <b>Fin de la compétition individuelle.</b> Remise des récompenses du classement Régions. |
| <b>15h30</b> | Départ des équipes.  |

